

GUIDE DE MOBILITÉ

ÉTUDIANTS ENTRANTS SUR ACCORDS DE COOPÉRATION ET DOUBLE DIPLÔMES







Table des matières

ı	Bie	envenue à Montpellier !	2
ı	Bie	envenue à l'Université Paul-Valéry Montpellier 3 !	3
1-		Contacts et Informations pratiques	4
i	a.	Contacts au sein de la Direction des Relations Internationales et de la Francophonie	4
ı	b.	Le calendrier universitaire	4
(c.	Localiser le campus	5
(d.	Le plan du campus	5
(e.	Les contacts d'urgence	6
2-		Les étapes de votre séjour à l'UPVM3	6
i	a.	Avant votre arrivée	6
I	b.	Arrivée à l'Université Paul-Valéry Montpellier 3	7
(c.	Lorsque les cours commencent	9
(d.	Participation aux examens	10
(e.	Départ de l'Université Paul-Valéry Montpellier 3	10
3-		Les outils numériques	10
i	a.	L'Espace Numérique de Travail (ENT) et la plateforme Moodle	10
ı	b.	La carte IZLY	11
4- L	.e l	logement	11
5- \	/al	lidation de visa par l'OFII	11
6-		La Sécurité Sociale et mutuelle	12
i	a.	La Sécurité Sociale	12
ı	b.	La mutuelle	12
7- N	۷lé	édecine préventive (SUMPPS)	13
8- L	.e :	Service d'Accueil des Étudiants en Situation de Handicap (SAE-SH)	13
9- S	er	rvice Universitaire des Activités Physiques et Sportives (SUAPS)	13
10-	Le	e Centre Culturel Universitaire (CCU)	14
11-	Lí	a Bibliothèque Universitaire (B.U.)	14
12-	Ar	rriver à Montpellier	15
(c.	En avion – Aéroport Montpellier Méditerranée	15
(d.	En train – Gare Saint-Roch	15
(e.	En train – Gare TGV Sud de France	15
1	f.	En bus – Gare Routière Sabines	15
13-	Se	e déplacer dans Montpellier et sa région, autres informations utiles	16
i	a. I	Les Transports de l'Agglomération de Montpellier (TAM)	16
ı	b. S	Se déplacer en train	18
(c. <i>F</i>	Associations	18
(d. ſ	Divers	18
14-	Ва	anque	18
15-	A۶	ssurance partenaire de l'UPVM - HEYME	19



Bienvenue à Montpellier!



Montpellier est (en train):

- o à 1h30 de Marseille
- o à 1h45 de Lyon
- o à 2h de Toulouse
- o à 3h15 de Paris



Montpellier est la 7ème ville de France avec 282 000 habitants. Un habitant sur quatre est étudiant!

Montpellier est un lieu de séjour idéal pour découvrir des sites en bord de mer, la garrigue, la Camargue, les Gorges de l'Hérault, le pic Saint Loup, etc.

L'Office de Tourisme fournit de nombreuses informations concernant la Ville de Montpellier et sa région https://www.montpellier-tourisme.fr/

Téléchargez un plan de la Ville de Montpellier et/ou des brochures pour découvrir la ville et sa région https://www.montpellier-tourisme.fr/Preparer-Reserver/Infos-de-I-OT/Nos-brochures



Bienvenue à l'Université Paul-Valéry Montpellier 3!

Campus classé et labellisé patrimoine du XXème siècle, vous aurez plaisir à le parcourir et découvrir la végétation méditerranéenne et les espaces verts aux intercours.

Vous allez découvrir votre faculté, votre institut et votre filière, mais aussi la possibilité de vous ouvrir à de nouvelles pratiques culturelles, sportives et citoyennes. Plus de 300 manifestations dans tous les domaines sont organisées sur le campus chaque année auxquelles vous pourrez participer.

Notre Université est aussi un espace d'inventivité et de culture, son rôle d'acteur majeur de la culture est reconnu et structuré autour du Centre Culturel Universitaire qui regroupe 3 équipements importants dont vous pourrez bénéficier : le Théâtre La Vignette, labellisé « Scène conventionnée d'intérêt national », le Musée des Moulages et l'orchestre symphonique!





Cliquez pour regarder la vidéo de présentation de l'Université Paul-Valéry Montpellier 3!



1- Contacts et Informations pratiques

Université Paul-Valéry Montpellier III

Direction des Relations Internationales et de la Francophonie – DRIF Bâtiment IONESCO – bureau 03 34199 MONTPELLIER Cedex 5 FRANCE

Le campus « Route de Mende » est accessible depuis la ligne de tramway 1 : arrêt Saint Eloi (voir « se déplacer)

a. Contacts au sein de la Direction des Relations Internationales et de la Francophonie

Mobilité Entrante et Gestion Institutionnelle Erasmus+ : Lionel CABOS

(a)

lionel.cabos@univ-montp3.fr



+33 (0)4 67 14 55 61

Mobilité Entrante sur accords de coopération : Wei SALENÇON



incomingstudent@univ-montp3.fr



+33 (0)4 67 14 20 95

Notre bureau vous accueille du lundi au vendredi de 14H à 17H (hors vacances universitaires)

Responsables pédagogiques d'accords

Un **responsable pédagogique** au sein de l'UPVM3 vous accompagnera pour tout aspect pédagogique de votre mobilité. Il veillera à vous indiquer les cours que vous devez ou pouvez suivre.

Pour consulter la liste des enseignants coordinateurs



b. Le calendrier universitaire

Durée approximative des semestres	Autumn Term (semester 1)	Spring Term (semester 2)
	Début septembre à fin décembre	Début janvier à mi-juin



Les dates communiquées par notre bureau restent les dates de référence pour votre mobilité, ces dernières étant plus précises et concernant votre statut d'étudiant en mobilité internationale.

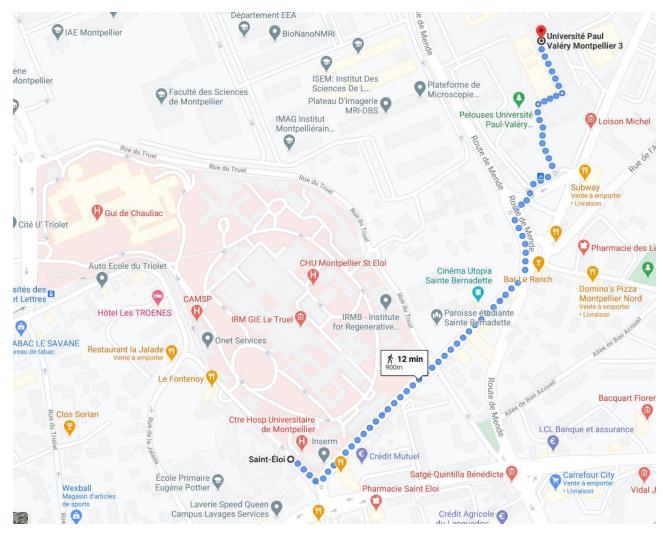
Calendrier universitaire





c. Localiser le campus

Le repère le plus simple pour vous rendre sur le Campus Route de Mende de l'Université Paul-Valéry Montpellier 3 est de vous rendre à l'Arrêt de Tramway Saint-Eloi, situé sur la Ligne 1, puis de vous rendre sur le campus à pieds.



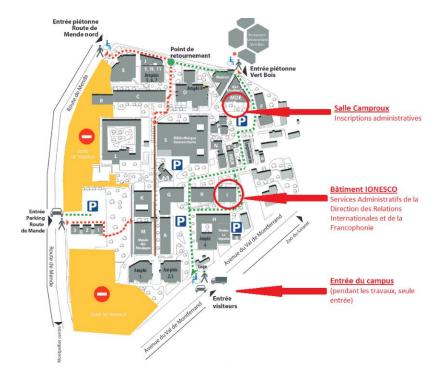
d. Le plan du campus

Pour consulter le plan du campus



Voici les bâtiments dans lesquels vous devrez vous rendre pour rencontrer les équipes de la DRIF :







La majorité des cours se déroule sur le Campus « route de Mende ». Certains cours de niveau Master peuvent se dérouler sur le Campus « Saint Charles »

e. Les contacts d'urgence

Sur le campus, si vous êtes témoin d'une situation d'urgence :





- Appelez le 04 67 14 23 67 entre 7h00 et 20h00
- Appelez le 04 67 14 24 75 après 20h00

Les numéros d'urgence français :

Nom	Téléphone
Numéro d'urgence européen	112
Pompiers	18
Urgences médicales / SAMU	15
Police	17
Centre antipoison	04 67 91 75 25 25 <i>ou</i> 04 61 49 33 33 <i>ou</i> 15
SOS Médecins	04 67 72 22 15
Pharmacie de garde	32 37

Pour trouver un médecin (hors urgences), vous pouvez trouver tout contact utile via ce lien : http://amelidirect.ameli.fr/

2- Les étapes de votre séjour à l'UPVM3

a. Avant votre arrivée

1. Votre mobilité à l'Université Paul-Valéry Montpellier 3 vous a été confirmée par votre université d'origine?

Université Paul-Valéry Montpellier 3

Direction des Relations Internationales et de la Francophonie (DRIF) Bâtiment Ionesco Bureau 03





Assurez-vous que votre université vous a nominé pour un semestre ou pour une année d'études à l'Université Paul-Valéry Montpellier 3



Respectez leur procédure de candidature

2. Notre bureau réceptionne votre nomination officielle

☐ Vous recevrez un **email** vous expliquant la procédure à suivre pour vous enregistrer dans notre université.



Vous devrez procéder à une **inscription sur la plateforme MoveOn**, via un lien qui vous aura été communiqué par email (<u>vous pourrez faire une demande de logement à ce moment-là</u>).

	Année et semestre 1	Semestre 2
Date limite candidature	Year and Autumn Term	Spring Term
Application deadline	30 avril	30 septembre
	April 30 th	September 30 th

☐ <u>Si vous êtes étudiant en échange (en mobilité de crédits)</u>: Constituez votre programme de cours en concertation avec votre responsable pédagogique, et renseignez bien votre Passeport International. Vous pouvez également vous aider de notre <u>guide des cours</u>

□ <u>Si vous êtes étudiant en double-diplôme</u>: Vous devez suivre le programme tel que défini dans la maquette du diplôme que vous préparez. Veuillez respecter précisément le programme prévu, n'hésitez pas à vous rapprocher de votre responsable pédagogique si vous avez des questions à ce sujet.



Un **cours de français** (payant) est proposé par l'IEFE <u>ici</u>. Ce cours vous permet, si possible, de valider un niveau de français reconnu au niveau européen.

- 3. <u>Avez-vous pris en compte toutes les **formalités liées à votre séjour**</u> ? Inscription dans votre université d'origine, assurance rapatriement, demande de visa si nécessaire, etc...
- 4. <u>Prévoyez des photos d'identité</u> (format papier, type passeport) dont vous aurez besoin à Montpellier : Carte Étudiante, carte de transport, inscription dans des associations, etc.

b. Arrivée à l'Université Paul-Valéry Montpellier 3

Les dates de ces réunions vous seront communiquées par email.

Université Paul-Valéry Montpellier 3

Direction des Relations Internationales et de la Francophonie (DRIF) Bâtiment Ionesco Bureau 03



□ Logé en cité universitaire ? Informez notre bureau que vous êtes bien arrivé!
☐ Inscription Administrative :
⇒ Étudiant en mobilité de crédits : <u>télécharger ce dossier</u>
⇒ Étudiant en double-diplôme : télécharger ce dossier

Votre dossier de candidature est complet :

Récupérez votre carte étudiante (nous fournir une photo au format photo d'identité à votre arrivée) et votre certificat de scolarité pendant la semaine de pré-rentrée (une semaine avant le début des cours).

Grâce à votre inscription administrative, vous pouvez accéder à votre Espace Numérique de Travail (ENT) et aux services en ligne de l'université (voir partie Outils Numériques de ce guide)

Votre dossier est incomplet :

Transmettez les documents manquants à <u>incomingstudent@univ-montp3.fr</u> au plus vite.

Rappel des pièces à fournir :

- Copie du passeport ou carte d'identité en cours de validité pour la durée de votre séjour
- Extrait d'acte de naissance <u>avec traduction officielle en français</u>* (si l'extrait est français, vous êtes exempté d'attestation de niveau de Français)
- Attestation de niveau de Français tamponnée et signée par votre université d'origine (modèle téléchargeable ici) ou attestation de test officiel de niveau de Français (DELF/DALF)
 Le niveau requis dépend de l'accord signé entre l'UPVM3 et votre université, le niveau requis est donc à confirmer lors de votre nomination.
- Copie officielle et <u>traduite en français</u>* des derniers relevés de notes des années précédentes + relevé de notes du 1^{er} semestre de l'année en cours
- O Copie du dernier diplôme obtenu (Baccalauréat, Licence, Master) traduit en français*
- o **Dossier de candidature MoveOn** signé et tamponné par votre université d'origine
- Pour les étudiants non-européens : Attestation d'assurance rapatriement couvrant la durée du séjour en France (possibilité de présenter ce document au moment de l'inscription administrative à l'université)
- o <u>Pour les étudiants européens :</u> Carte Européen Assurance Maladie couvrant la durée du séjour en France
 - * Traduction officielle en français = authentifiée par une institution officielle



L'attestation de Français niveau est OBLIGATOIRE,

votre inscription administrative sera impossible sans ce document.

L'acquittement de la CVEC (voir ci-dessous)

Direction des Relations Internationales et de la Francophonie (DRIF) Bâtiment Ionesco Bureau 03



La CVEC (Contribution Vie Étudiante et de Campus) :

- O Si vous êtes étudiant en échange, vous n'êtes pas tenu de vous acquitter de la CVEC
- Si vous êtes étudiant en double diplôme, vous devrez vous acquitter de la CVEC, qui se paye une fois par an et coûte 92€ (tarif 2020/21).
 - Pour vous acquitter de la CVEC, veuillez suivre ce lien : https://cvec.etudiant.gouv.fr/

☐ Attestation de Présence (Certificate of Attendance)			
A faire tamponner et signer par notre bureau et à renvoyer à votre université d'origine.			
→ Nous mettons à disposition un modèle : <u>Suivez ce lien pour le télécharger</u>			
☐ Emploi du temps : Renseignez-vous auprès des secrétariats des UFR (facultés, départements) sur les horaires et salles de cours pour constituer votre emploi du temps.			
c. <u>Lorsque les cours commencent</u>			
□ <u>Pour les étudiants en mobilité de crédits</u> : Faites signer votre <u>Passeport International</u> par chacun de vos professeurs la première semaine de cours et remettez-le à notre bureau. (Ce document est dans votre pack de bienvenue, contactez-nous si vous ne l'avez pas)			
☐ Inscriptions pédagogiques (IP) — inscriptions aux examens : Notre bureau vous envoie un tableau Excel que vous devez remplir avec les codes et le nom de tous vos cours. Grâce à l'IP, vous êtes inscrit aux examens et avez accès à la plateforme pédagogique Moodle.			
□ <u>Pour les étudiants en double diplôme</u> : Vous êtes tenus de suivre le parcours du diplôme que vous préparez. Vous devez vous rapprocher du <u>Secrétariat Pédagogique</u> du Département dont vous dépendez pour qu'ils procèdent à votre inscription pédagogique.			



Si vous souhaitez changer un ou plusieurs cours :

- 1. Informez au plus vite votre coordinateur pédagogique de l'UPVM3 ainsi que votre coordinateur dans votre université d'origine.
- 2. Informez notre bureau au plus vite afin qu'ils modifient votre inscription.

Après la 2^{ème} semaine de cours, vous ne pourrez plus réaliser votre IP. Cela signifie que vous ne pourrez pas consulter vos notes sur votre ENT.



d. Participation aux examens		
1. Examens au cours du semestre :		
☐ Pour connaître les dates des examens et vos notes, veuillez-vous adresser à votre enseignant		
2. Examens de fin de semestre :		
☐ Pour connaître les dates des examens, veuillez vous adresser à votre enseignant		
☐ Participez à l'ensemble des examens auxquels vous êtes inscrits <u>muni de votre carte étudiante</u>		
☐ Informez notre bureau si vous allez aux 2 ^{èmes} évaluations		
Consultez vos notes de fin de semestre sur votre ENT Suivez ce lien		
e. <u>Départ de l'Université Paul-Valéry Montpellier 3</u>		
☐ Faites signer votre Attestation de Présence (<i>Certificate of Attendance</i>) par notre bureau et envoyez-le à votre université d'origine.		
☐ Consultez vos résultats sur votre ENT (<u>consultez notre guide</u>) : Si vous êtes d'accord avec ces notes, demandez votre Relevé de Notes (<i>Transcript of Records</i>) à notre bureau		
Ce relevé de notes est envoyé <u>par email</u> , votre université d'origine en copie.		
☐ Si vous êtes étudiant en double diplôme , vous pourrez éditer une attestation de notes directement sur votre ENT, et c'est le secrétariat de votre composante qui éditera votre relevé de notes.		
3- <u>Les outils numériques</u>		
a. L'Espace Numérique de Travail (ENT) et la plateforme Moodle		

Votre inscription administrative est réalisée Activez votre Espace Numérique de Travail

Accès à des services et ressources en ligne : messagerie électronique, inscriptions administratives et pédagogiques, relevés de notes de fin de semestre, bibliothèque universitaire, **plateforme Moodle pour l'accès aux cours en ligne**, etc.

Activez votre ENT



Si vous avez besoin d'assistance, suivez ce lien vers les tutoriels de l'UPVM3.

Accédez à plus de tutoriels sur la plateforme Moodle





Consultez notre Guide d'Utilisation de l'ENT

La carte IZLY

Votre carte étudiante est également un moyen de paiement (Carte IZLY) qui vous permet de régler vos repas au Restaurant Universitaire (Resto U) et dans les cafétérias du campus.

Afin de découvrir les fonctionnalités de la carte et activer votre compte,

suivez ce lien : https://www.izly.fr/#howitworks

Localisation de tous les « Resto U » et cafétérias de

Montpellier : Cliquez sur la carte



4- Le logement

Logé en résidence universitaire ou dans un logement privé ?

Consultez notre guide du Logement Étudiant pour vous aider dans vos démarches. Lisez attentivement ce guide, notamment la partie concernant la CAF (Caisse d'Allocations Familiales), auprès de qui vous pourrez demander une Aide Personnalisée au Logement (APL).



Votre logement devra également être assuré. Afin de vous aider vous pouvez consulter la section relative à notre partenaire HEYME qui propose ce service, en page 19.

5- Validation de visa par l'OFII

Depuis janvier 2019, la validation de votre visa long séjour (VLS) à l'OFII se fait en ligne sur : https://administration-etrangers-en-france.interieur.gouv.fr/particuliers/#/

Pour procéder à la validation de votre visa, vous devrez vous munir :

- de votre passeport avec le visa et tampon d'entrée sur le territoire
- d'une carte bancaire (Visa, Mastercard ou CB) OU d'un timbre fiscal préalablement acheté



Une fois à Montpellier, le Service Accueil International Étudiants – Chercheurs (SAIEC) vous accompagne dans vos démarches administratives en partenariat avec la Préfecture de l'Hérault (demande de titres de séjour, dépôt de dossiers OFII).

https://languedoc-roussillon-universites.fr/saiec

Vous devez démarcher l'Ambassade de France dans votre pays d'origine pour toute demande de visa préalable à votre arrivée. Le bureau en charge de votre accueil est en mesure de fournir toute attestation nécessaire pour compléter ces demandes.



Avant votre départ de votre pays d'origine, renseignez-vous également auprès du service de Relations Internationales de votre université d'origine afin qu'ils vous accompagnent dans vos démarches.

6- La Sécurité Sociale et mutuelle

a. La Sécurité Sociale

La Sécurité Sociale est une assurance santé obligatoire, gratuite pour les étudiants :

- ⇒ Si vous êtes ressortissant de l'Union Européenne, vous pouvez utiliser votre Carte Européenne d'Assurance Maladie (CEAM) valable sur tout au long de votre séjour
- ⇒ Si vous n'êtes pas ressortissant de l'Union Européenne, vous avez le choix de conserver votre assurance privée si elle est complète, soit vous pouvez demander une affiliation à la sécurité sociale auprès de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM) la plus proche de votre domicile, gratuitement.

La sécurité sociale permet d'être remboursé 70% des frais médicaux que l'étudiant doit payer. Il faut payer les frais demandés au moment de toute consultation médicale puis l'étudiant se fait rembourser auprès de sa mutuelle ou de sa CPAM.

Pour plus d'informations, vous pouvez vous rendre sur https://etudiant-etranger.ameli.fr/#/

Ou contacter la CPAM par email : etudiant-etranger@ameli.fr

b. La mutuelle

L'Assurance maladie rembourse partiellement vos dépenses de santé. Pour couvrir les frais qui restent à votre charge, vous pouvez adhérer à une complémentaire santé (mutuelle). Elle remboursera alors les frais restants à votre charge en fonction du contrat choisi. Certains contrats permettent un remboursement des prestations non prises en charge par la sécurité sociale.

Afin de vous accompagner au mieux dans la recherche d'une mutuelle adaptée à vos besoins, l'UPVM a mis en place un partenariat avec le groupe de mutuelles HEYME, qui propose ce service et vous permet de bénéficier d'un avantage commercial en tant qu'étudiant de l'UPVM.

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter la section dédiée à ce partenariat en page 19.



7- Médecine préventive (SUMPPS)

L'UPVM3 dispose d'un service de Médecine Préventive qui offre accueil, écoute, informations, prévention et soins aux étudiants.

Ce service vous permettra également d'obtenir un certificat médical pour faire du sport à l'université

https://www.univ-montp3.fr/fr/vie-de-campus/sant%C3%A9/la-sant%C3%A9-des-%C3%A9tudiants

8- Le Service d'Accueil des Étudiants en Situation de Handicap (SAE-SH)

Le SAE-SH met en place des aménagements pendant les périodes de cours et/ ou aux examens pour les étudiants en situation de handicap :

https://www.univ-montp3.fr/fr/organisation/directions-et-services/direction-des-%C3%A9tudes-et-de-la-scolarit%C3%A9/sae-sh-accueil

Notre bureau est également disponible pour vous accompagner dans vos démarches auprès du SAE-SH, n'hésitez pas à nous solliciter si nécessaire.

9- Service Universitaire des Activités Physiques et Sportives (SUAPS)

Le SUAPS vous offre la possibilité de pratiquer une activité sportive durant votre séjour, soit pour la pratique de sports en tant que loisir, soit en tant que cours notés (2 ECTS/crédits).

Vous devez vous rendre dès que possible, à votre arrivée, au bureau du SUAPS afin de vous y inscrire car les groupes se remplissent très rapidement.

Pour consulter la liste des sports et le processus d'inscription :

https://www.univ-montp3.fr/fr/sports-et-pratiques-physiques



Vous devrez présenter lors de votre inscription les documents suivants :

- Carte d'étudiant (remise si votre inscription est complète)
- Certificat médical de moins de 3 mois indiquant que vous êtes apte à la pratique sportive (en Français ou en Anglais)
- o Formulaire d'inscription délivré par le SUAPS
- o Si vous prenez un sport de loisir (non noté) : activité payante : Vous renseigner auprès du SUAPS



10- Le Centre Culturel Universitaire (CCU)

- Le Centre Culturel Universitaire (CCU) rassemble, entre autres, le Théâtre la Vignette, le Musée des Moulages et l'Orchestre.
- Plus de 100 rendez-vous annuels proposés par le CCU aux étudiants et personnels de l'Université mais également au public extérieur!

Pour plus d'informations sur l'agenda http://ccu.univ-montp3.fr/



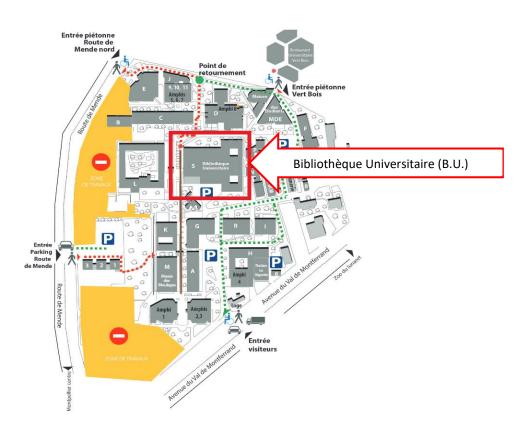




11- La Bibliothèque Universitaire (B.U.)

Etudiant de l'UPVM et sur présentation de votre carte étudiante, vous avez accès à l'ensemble des bibliothèques du campus, pouvez y emprunter des ouvrages et y étudier :

https://www.biu-montpellier.fr/





12- Arriver à Montpellier

c. En avion – Aéroport Montpellier Méditerranée

Si vous arrivez en avion à Montpellier, vous atterirez à l'Aéroport Montpellier Méditerranée (https://www.montpellier.aeroport.fr/), situé à 25 minutes du centre-ville de Montpellier.

Une navette passe toutes les 30 minutes devant l'aéroport de 8h00 à 20h00, et toutes les heures de 5h00 à 8h00 et de 20h30 à 00h30.

Prix des billets:

Billet unitaire: 1,60 €

Billet unitaire + Tramway : 2,60 €

La navette ne déposant pas en centre-ville, nous vous conseillons de prendre un billet avec Tramway afin de vous rendre dans votre résidence universitaire ou logement (vérifiez la distance entre l'arrêt de Tramway « Place de l'Europe » et votre destination finale).

<u>ATTENTION</u>: Les horaires des navettes sont adaptés en fonction des saisons, mais vous trouverez toutes les informations importantes sur le site de l'Aéroport Montpellier Méditerranée.



d. En train - Gare Saint-Roch

Si vous arrivez en train à la gare Saint-Roch, vous serez en plein centre-ville de Montpellier et aurez accès à toutes les lignes de Tramway de la ville, idéal pour vous rendre à votre destination finale!

Vous pouvez vous référer à la section de ce guide dédiée aux déplacements dans la Ville de Montpellier pour vous aider à vous repérer.

e. En train – Gare TGV Sud de France

La Gare TGV Sud de France est située en dehors de la Ville de Montpellier. Vous devrez donc prendre une navette qui vous déposera à l'**Arrêt Odysseum**, où vous pourrez prendre le Tramway ligne 1 et retrouver les autres lignes de Tramway du réseau de transports pour vous rendre à votre destination finale.

Vous pouvez vous référer à la section de ce guide dédiée aux déplacements dans la Ville de Montpellier pour vous aider à vous repérer.

f. En bus – Gare Routière Sabines

Si vous arrivez en bus à Montpellier, vous arriverez (sauf indication contraire du transporteur) à l'**Arrêt de Tramway Sabines**.

Direction des Relations Internationales et de la Francophonie (DRIF) Bâtiment Ionesco Bureau 03



Une fois à cet arrêt, vous pourrez prendre le Tramway ligne 2 direction Jacou vers le centre-ville de Montpellier.

Vous pouvez vous référer à la section de ce guide dédiée aux déplacements dans la Ville de Montpellier pour vous aider à vous repérer.

13- Se déplacer dans Montpellier et sa région, autres informations utiles

a. Les Transports de l'Agglomération de Montpellier (TAM)

La TAM est l'entreprise de transports publics de Montpellier.

➡ Forfait à l'année :

Si vous restez étudier à l'année à Montpellier **et que vous avez entre 18 et 25 ans**, vous pouvez souscrire à un Contrat Mobilité Jeune, valable 12 mois pour un montant de 196 €, auquel vous pouvez rajouter une Extension Vélomagg (vélos en libre-service) pour un montant de 10 €.

http://commercial.tam-voyages.com/contrat-mobilite-jeune.html

⊃ Tarifs des billets :

Vous pouvez également acheter des billets au besoin, dans les distributeurs présents aux arrêts de tramway ou dans certains bureaux de tabac :

Billet simple : 1,60 €Billet 10 voyages : 10 €

<u>Attention</u>: les distributeurs ne rendent pas la monnaie, veillez à avoir l'appoint lors de votre arrivée si vous souhaitez acheter un billet.

□ L'application M'Ticket :

Avec l'application gratuite de la TAM, M'Ticket, vous pourrez acheter en ligne vos titres de transport, mais également accéder à l'ensemble des 400 Vélomagg (vélos en libre-service) installés au travers de la Ville de Montpellier et de son Agglomération.

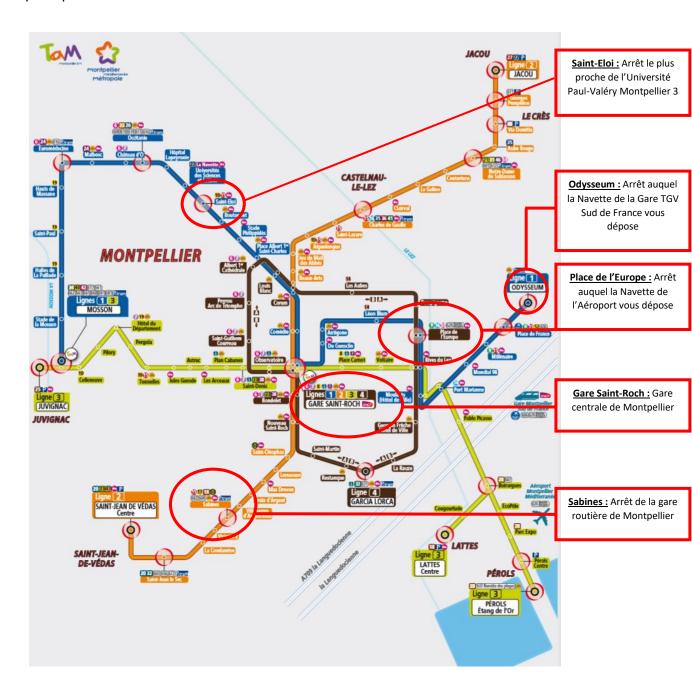
Scannez le QR code ci-dessous pour télécharger l'application!





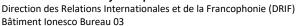


Ci-dessous, vous trouverez une carte des 4 lignes de Tramway de Montpellier avec certains des arrêts principaux vous concernant :



<u>ATTENTION</u>: Comme dans toute grande ville en Europe, vous devez faire attention lors de vos déplacements, notamment à votre arrivée, et surveiller vos affaires de près. Soyez particulièrement attentifs aux arrêts de Tramway et dans le Tramway, et les bagages sans surveillance peuvent être saisis par la Police dans le cadre des mesures anti-terroristes.

Université Paul-Valéry Montpellier 3





b. Se déplacer en train

La SNCF (Société Nationale des Chemins de Fer) est l'entreprise ferroviaire publique française, et ses trains desservent autant les autres villes de la Région Occitanie que la France entière.

Pour consulter les horaires des trains et les destinations possibles : https://www.oui.sncf/

c. Associations

Rejoindre une association (sport, art, environnement, etc.) ? Consultez l'annuaire des associations de la Ville de Montpellier : http://assos.montpellier.fr/2898-annuaire-des-associations.htm

Au sein de l'UPVM, de nombreuses associations proposent également des activités de toutes sortes : https://www.univ-montp3.fr/fr/maison-des-%C3%A9tudiants

d. Divers

○ Photocopies:

Vous pouvez faire des photocopies sur n'importe quel photocopieur du campus, vous pouvez ainsi utiliser votre carte étudiante IZLY (au tarif d'environ 0.60€ la copie). Le photocopieur le plus accessible est celui situé au sein de la bibliothèque de l'université.

En dehors du campus, de nombreux magasins proposent des services de photocopies. Nous vous invitons à vous renseigner en ligne pour localiser ces magasins.

⇒ Photos d'identité :

Pour différentes démarches, vous devrez fournir des photos d'identité. Si vous n'êtes pas venue à Montpellier avec ces photos, vous pourrez en faire sur place.

Au sein de l'université, vous trouverez un photomaton au sein de la bibliothèque universitaire.

En dehors du campus, de nombreux magasins (dont un certain nombre offrant aussi des services de photocopie) peuvent faire ces photos. Nous vous invitons à vous renseigner en ligne pour localiser ces magasins.

14- Banque

Vous n'êtes pas obligé d'ouvrir un compte bancaire en France, cependant cela vous permettra :

- De pouvoir payer par carte bancaire pendant votre séjour (un chéquier est déconseillé)
- o De souscrire à une assurance habitation à prix correct (elle est obligatoire pour votre logement en cité universitaire ou appartement privé)
- De souscrire à une assurance responsabilité civile



Si vous souhaitez ouvrir un compte bancaire en France, vous devrez vous présenter avec :

- Votre passeport (et visa si nécessaire) en cours de validité
- o Votre attestation de logement
- Votre certificat de scolarité

15- Assurance partenaire de l'UPVM - HEYME

Afin de vous accompagner au mieux tout au long de votre mobilité, l'Université Paul-Valéry Montpellier 3 a mis en place un partenariat avec le groupe de mutuelles/assurances étudiantes HEYME, qui propose plusieurs services adaptés aux besoins des étudiants internationaux (cliquez sur le logo pour accéder à leur site web):

- Assurance habitation
- Responsabilité civile
- Assurance rapatriement
- Complémentaire santé (mutuelle)



Grâce à ce partenariat, vous pouvez bénéficier d'une réduction de 10% avec le code

UPVM34-10







L'équipe de la Direction des Relations Internationales et de la Francophonie est impatiente de vous accueillir à l'Université Paul-Valéry Montpellier 3!